# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre janvier à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 24 décembre 2020 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14

Étaient présents: M. Lionel Faye, Maire - M. Patrick Pérez - Mme Sylvie Carlotto - M. Bernard Capdepuy - Mme Patricia Simon - M. Patrick Simon, adjoints - Mme Christiane Franceschin - Mme Corinne Castaing - M. Philippe Cretois - Mme Muriel Jouneau - Mme Florence Giroulle- - M. Emmanuel Fuentes - M. Joël Antoine - Mme Marie-Christine Kernevez, conseillers.

Pouvoirs de: Mme Odile LOAEC à M. Lionel FAYE

M. Gérard PAILLOUX à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absents: M. Kevin Brault - Mme Sandrine Duchemin Pincos - Mme Catherine Largeteau

<u>Secrétaire de séance</u>: Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Patricia SIMON, secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **Délibérations**:

1- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

\* \* \*

### CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 45 % pour la Gironde.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

## Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Poste : Agent polyvalent du service technique (entretien des espaces verts/ entretien des bâtiments, des équipements publics et de la voirie)
  - Durée du contrat : 12 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
  - Rémunération : SMIC
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

La séance est levée à 18 h 20.